



procédure expert judiciaire,

Par **didier45**, le **29/08/2020 à 16:53**

Bonjour,rnrnLors d'un héritage, partage d'une succession contentieuse assignée au tribunal, la partie adverse a sollicité la désignation d'un expert judiciaire. Je souhaite savoir si ses conclusions seront expédiées exclusivement au juge ? ou simultanément aux avocats des 2 parties ?rnrnMerci bien de me clarifier ce point si vous le pouvez.

Par **morobar**, le **31/08/2020 à 10:29**

Bonjour,rnrnQui dit "expert" doit apprendre ce qu'est un "dire" à donner à l'expert.

Par **didier45**, le **01/09/2020 à 00:22**

Je dois admettre que votre réponse n'est pas très compréhensible pour moi , vous serez t'il possible SVP d'être plus limpide ?rnrnmerci

Par **chaber**, le **01/09/2020 à 08:23**

bonjourrnrnUne fois qu'il estime ses investigations terminées et qu'il pense pouvoir rendre ses conclusions au Tribunal, l'expert adresse à toutes les parties un « pré-rapport » et leur laisse un délai pour formuler leurs ultimes observations.

Par **didier45**, le **01/09/2020 à 14:00**

image not found or type unknown

Je vous remercie vivement pour vos informations claires , une dernière précision , nous avons reçu en Mai une lettre de l'expert nous avertissant que son rapport serait **rendu officiellement le 30/06/2020**, or en juillet aout nous n'avons eu aucun retour ! Il se pourrait que sa mission est pris du retard et que le "pré-rapport" soit reporté ?

Par **chaber**, le **02/09/2020 à 08:12**

l'expert , vu les retards apportés, a pu demander un délai supplémentaire

Par **morobar**, le **02/09/2020 à 09:39**

[quote]rvotre réponse n'est pas très compréhensible pour moi[/quote] IL aurait mieux valu rechercher sur le net la signification de mon propos. L'expert écoute, ce qu'il entend est parfois interprété ou ressort par l'autre oreille. C'est pourquoi la remise d'une note le contraint à la joindre à son expertise. C'est un dire, comme ce qu'il prétend est " à dire d'epert".